



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E192086

VALABLE JUSQU'AU 20/03/2027

ÉDITÉ LE

13/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/2019

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 28/02/2022
100 000

Raison sociale : SAS DEMEURES PARISIENNES

2 BIS RUE LEON BLUM
91120 PALAISEAU

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC EVRY

Téléphone : 01 60 10 93 28

Fax :

Portable : 06 61 74 21 19

Siret : 850 527 847 00014

Code NACE : 4120A

Numéro caisse de congés payés : 25601-1-30

Site Internet : <https://demeuresparisiennes.fr/>

E-mail : direction.demeuresparisiennes@gmail.com

Assurance Responsabilité Travaux :

PROXIA DEVELOPPEMENT 00/S.P02219

Responsabilité légale :

ARSHAD ZISHAN PRÉSIDENT / ZISHAN TAHIR DIRECTEUR GÉNÉRAL

Assurance Responsabilité Civile :

PROXIA DEVELOPPEMENT 00/S.P02219

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2025

Effectif moyen : 15

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE	10/02/2026
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante) Mention RGE	10/02/2026
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	10/02/2026
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	10/02/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	21/03/2024
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	21/03/2024
o Isolation des murs par l'extérieur	21/03/2024
o Isolation des combles perdus	21/03/2024
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	21/03/2024

* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT**

Gérard SÉNIOR

**SIGNATURE
DU TITULAIRE**



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.